COMMUNE DE SAINT-THURIEN

<u>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DU 21 FEVRIER 2014</u>

<u>Etaient présents</u>: Joël DERRIEN, Bruno JAFFRE, André PENVERN, Ginette MINIOU, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absents excusés: Christine KERDRAON.

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1°) Comptes de gestion 2013:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2013 du budget principal et du budget « eau et assainissement » établis par Monsieur LAMER, trésorier et en concordance avec les comptes administratifs.

2°) Comptes administratifs 2013:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2013 du budget principal et du budget « eau et assainissement » qui peuvent se résumer ainsi :

- Budget principal:
 - o Fonctionnement:
 - Dépenses : 731 002.09 €
 - Recettes: 1 048 487.08 €
 - Excédent au 31.12.2013 : 317 484.99 €
 - o Investissement:
 - Dépenses : 686 484.51 €
 - Recettes: 417 100.68 €
 - *Déficit au 31.12.2013 : 269 383.83 €*
- Budget « eau et assainissement » :
 - o Fonctionnement:
 - Dépenses : 146 589.65 €
 - Recettes: 205 536.65 €
 - Excédent au 31.12.2013 : 58 947.00 €
 - o Investissement:
 - Dépenses : 132 339.51 €
 - Recettes: 343 700.36 €
 - Excédent au 31.12.2013 : 211 360.85 €

3°) Affectation des résultats 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2013 de la façon suivante :

a)	Rudgat	PANNER OF THE CO	1	
u_{j}	Duugei	principal	ı	

	a.	Résultat de fonctionnement 2013	317.484,99 €
	b.	Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	269.383,83 €
	<i>c</i> .	Report en section de fonctionnement	48.101,16 €
<i>b</i>)	Budge	« service eau et assainissement » :	
	a.	Résultat de fonctionnement 2013	58.947,00 €
	b.	Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	27.391,62 €
	C.	Report en section de fonctionnement	31.555,38 €

4°) Mise en place d'un établissement public administratif dédié à l'ingénierie locale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- a) d'approuver les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses statuts adoptés par son Conseil d'Administration,
- b) d'adhérer à cet établissement public,
- c) d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0,50 € par habitant DGF et d'inscrire cette dépense au budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'Administration de l'établissement public,
- d) de désigner Monsieur Joël DERRIEN, Maire, pour représenter la Commune à l'assemblée générale de l'établissement public,
- e) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

5°) Convention pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Finistère pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration de Pont-Douar à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

6°) SIMIF : demandes de retrait et d'adhésion de Communes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes de retrait du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère présentées par les Communes de LE FAOU, PLOUENAN et PLOUGOULM et à la demande d'adhésion de la Commune de GUISSENY.

7°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Subventions versées au Collège Léo Ferré de SCAER: Pascale JEGOU soulève le problème du remboursement aux familles des subventions versées par la Commune de SAINT-THURIEN aux élèves pour leur participation aux voyages éducatifs. Le Maire indique qu'un courrier va être transmis au collège afin de connaître les conditions de reversement de la subvention aux familles. NB: Appel de Pascale JEGOU en Mairie le 24 février 2014 pour une précision concernant ce reversement. Le courrier qu'elle a reçu lui indique que « la participation de la Commune au voyage de son enfant sera déduite des frais scolaires de l'année scolaire suivante ». Elle vérifiera.
- b) Bureau de vote pour les élections municipales : Pierre SCOARNEC demande au Maire si sa proposition concernant la présence d'un candidat de sa liste par tranche horaire au bureau de vote pour les élections municipales est acceptée. Le Maire répond positivement.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 24 février 2014 Le Maire,

Joël DERRIEN.